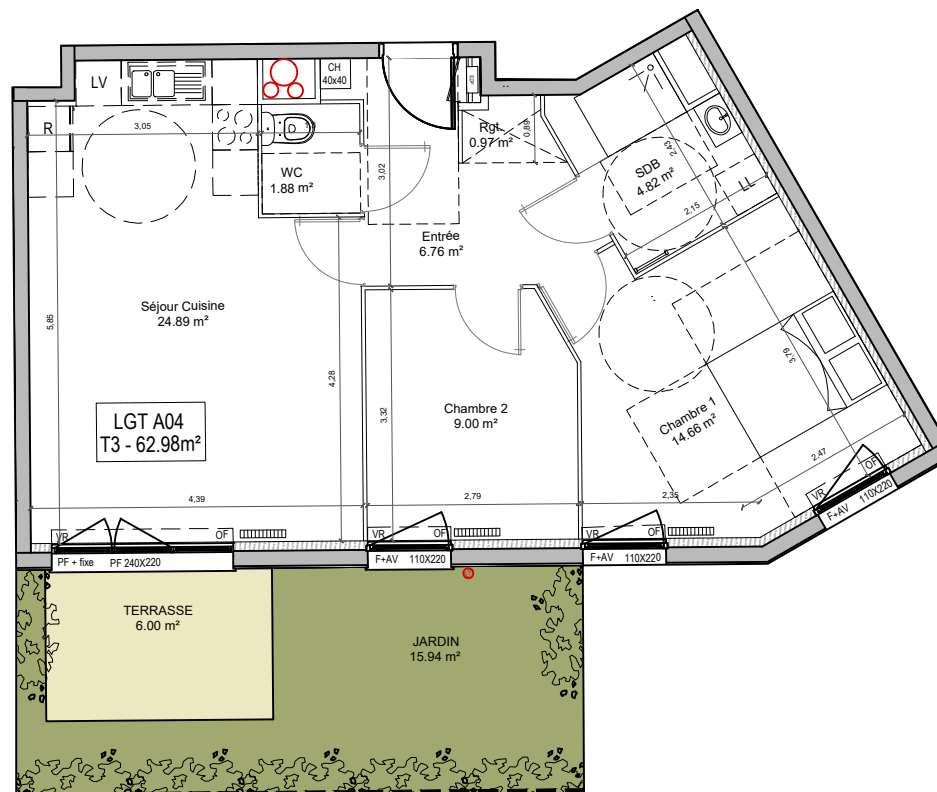




PLAN DE VENTE

Niveau :	Logement :	Type :
RDC	004	T3

PIECE	SURFACE
Entrée	6.76 m²
Séjour-cuisine	24.89 m²
Chambre 1	14.66 m²
Chambre 2	9.00 m²
Sdb	4.82 m²
WC	1.88 m²
Rangement	0.97 m²
SURFACE HABITABLE	
Jardin	15.94 m²
Terrasse	6.00 m²
SURFACE TOTALE EXTERIEUR	
	21.94 m²

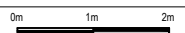


NORD



LEGENDE

- F + AV : Fenêtre + Allège vitrée
- F + AP : Fenêtre + Allège pleine
- PF : Porte Fenêtre
- OF : Ouvrant à la Française
- FIXE : Fenêtre fixe
- VR : Volet Roulant
- LL : Lave-Linge
- LV : Lave-Vaisselle
- R: Réfrigérateur
- GCV : Garde-corps vitré
- Chaudière
- Tableau électrique
- Placard
- Radiateur
- Sèche serviette
- Soffite



"Le présent plan est établi sur la base du dossier de permis de construire et pourra subir des adaptations dimensionnelles, techniques et d'organisation afin de répondre aux contraintes induites par les études détaillées d'exécution. Les surfaces des placards sont comprises dans la surface des pièces où ils se situent. Les poutres, poteaux, soffites, canalisations et faux plafonds n'apparaissent pas systématiquement sur le présent plan. Les surfaces ainsi que l'emplacement des équipements et le mobilier sont mentionnés à titre indicatif. Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'implantation des meubles évier et autres éléments de cuisine de l'opération est indicative, et permet de visualiser le positionnement des arrivées et évacuations d'eau à la livraison du logement."

Date de mise à jour

04.04.2023

Indice A

SCCV Haubourdin Bocquiau

1223 rue du château
92100 Boulogne-Billancourt

DEHAENE + PARTENAIRES
ARCHITECTES URBANISTES
416 AVENUE DE LA MARNE WASQUEHAL 59290



Certificat de mesurage de la superficie privative d'un lot de copropriété
Loi du 18 décembre 1996 – Décret du 23 mai 1997

Je soussigné Jean-Noël CARBON, Géomètre-Expert, représentant la SELARL CARBON CORNILLE, dont le siège est à Tourcoing, 12 rue du Château,

Certifie avoir mesuré la superficie du **lot 4 (A04-T3)** à destination de logement compris dans un immeuble faisant l'objet d'une mise en copropriété :

Adresse du lot : **HAUBOURDIN – 2 rue du Bocquiau – résidence « Bellevue »**

Date du mesurage : 03/03/2025

Description de la superficie privative

		Constitution	Superficie
1	Rez-de-chaussée	Entrée	7,78 m ²
2		Séjour avec coin cuisine	24,60 m ²
3		Chambre 1	14,35 m ²
4		Chambre 2	8,92 m ²
5		Salle de bains	4,88 m ²
6		WC	1,88 m ²
		Superficie du lot	62,41 m ²

Surface totale du lot arrondie à 62 m²

Nota :

- la surface habitable est égale à la superficie Loi Carrez, soit 62 m².
- non compris dans la superficie « Loi Carrez » une terrasse et un jardin.

Fait à TOURCOING, le 10/03/2025
Pour servir et valoir ce que de droit
Le géomètre-expert

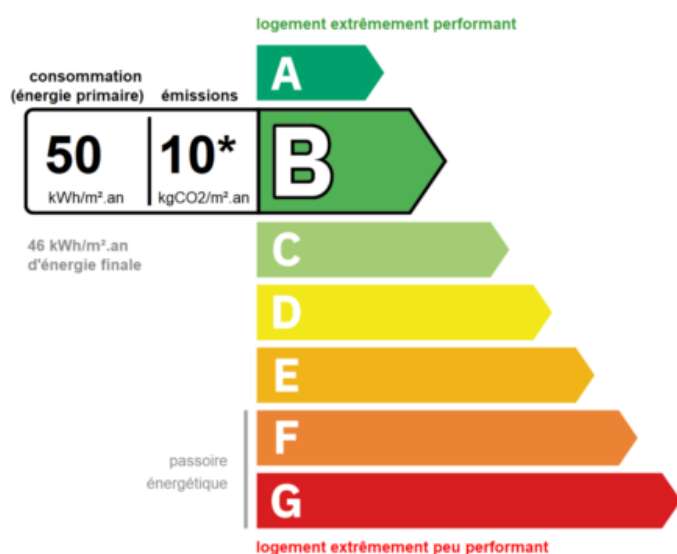

Jean-Noël CARBON
Géomètre-Expert
CARBON CORNILLE
7 Rue Albert Bailly
59700 MARCQ-EN-BAROEUL
N° d'inscription OGE 05718

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

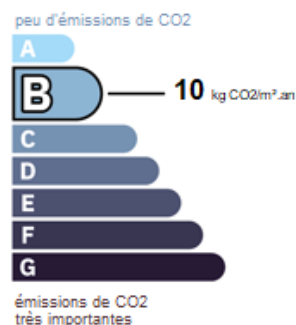


mission : 211211130000014 HAUBOURDIN 35 logements collectifs - Logement N°A04
adresse : **83 rue Sadi CARNOT, 59320 Haubourdin**
type de bien : Appartement
année de construction : 2022
surface de référence : **62,98 m²**
propriétaire : DUVAL ET ORIA PROMOTION
adresse : 168, allée Hélène Boucher 59118 WAMBRECHIES

Performance énergétique



*Dont émissions de gaz à effet de serre



Ce logement émet 630 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 3266 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



Entre

366 €

et

495 €

par an

obtenus par la méthode Th-BCE 2012, estimées au logement, prix moyen des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ?

voir p.3

Informations diagnostiqueur

SOCOTEC

4-6 Rue des Ormes, Arteparc,
59810 Lesquin

diagnostiqueur : Simon MILLIOT

tel : 03 20 88 77 24

email : simon.milliot@socotec.com

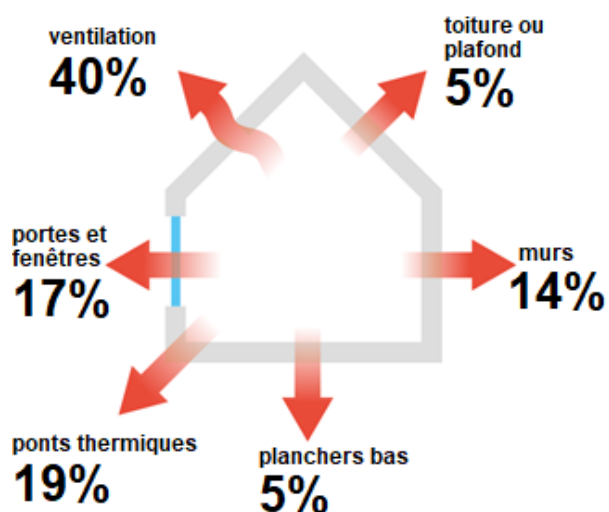
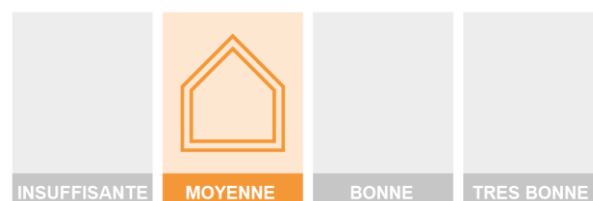
n° de certification : DTI/202211 - 013

organisme de certification : SOCOTEC

CERTIFICATION



Milliot

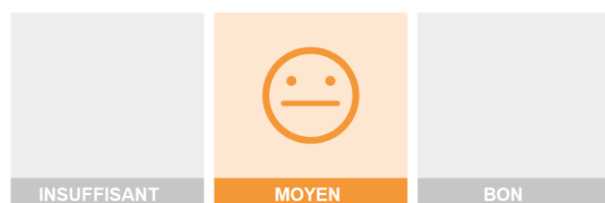
Schéma des déperditions de chaleur Performance de l'isolation 

Système de ventilation en place



- Mécanique Simple flux -
Hygroréglable type B

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil



toiture isolée



bonne inertie du bâtiment

Production d'énergies renouvelables

Ce bâtiment n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



chauffage au bois



chauffe-eau thermodynamique



géothermie



pompe à chaleur



réseau de chaleur ou de froid vertueux



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

 Ces informations sont basées sur les données de l'ensemble de l'immeuble

Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	 répartition des dépenses
 chauffage	 gaz naturel	1107 (1107 é.f.)	entre 123€ et 167€	33,7%
 chauffage	 électricité	23 (10 é.f.)	entre 3€ et 4€	0,8%
 eau chaude sanitaire	 gaz naturel	1605 (1605 é.f.)	entre 179€ et 242€	48,9%
 eau chaude sanitaire	 électricité	35 (15 é.f.)	entre 5€ et 6€	1,2%
 refroidissement		0 (0 é.f.)	entre 0€ et 0€	0%
 éclairage	 électricité	298 (130 é.f.)	entre 38€ et 52€	10,5%
 auxiliaires	 électricité	140 (61 é.f.)	entre 18€ et 24€	4,9%
énergie totale pour les usages recensés		3209 kWh (2928 kWh é.f.)	entre 366€ et 495€ par an	Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 106 l par jour.

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.
▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°

Chauffer à 19° plutôt que 21° c'est -16% sur votre facture **soit -24€ par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 106l/jour d'eau chaude à 40°

43l consommés en moins par jour, c'est -41% sur votre facture **soit -89€ par an**
Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.

Voir en annexe le descriptif complet et détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	- Mur béton+ 80 LNC - $U=0,364 \text{ W/m}^2.K$ - Mur 22 maxibrique ITI 100 - $U=0,272 \text{ W/m}^2.K$ - Mur enduit CITIbrique ITI 100 - $U=0,219 \text{ W/m}^2.K$ - Plancher sous comble - $U=0,215 \text{ W/m}^2.K$ - Mur béton NI Circulation - $U=2,519 \text{ W/m}^2.K$	bonne
 plancher bas	- Dalle sur sous sol - $U=0,334 \text{ W/m}^2.K$ - Dalle sur LNC - $U=0,301 \text{ W/m}^2.K$	bonne
 toiture/plafond	- Mur Brisis rampants - $U=0,259 \text{ W/m}^2.K$ - Toiture béton dernier étage - $U=0,231 \text{ W/m}^2.K$ - Terrasse dalle sur plot - $U=0,292 \text{ W/m}^2.K$	très bonne
 portes et fenêtres	- Fenêtre en PVC double vitrage16 mm Argon ou Krypton avec volet - $U_w=1,062 \text{ W/m}^2.K$ - $Sw=0,02$ - Fenêtre en PVC double vitrage16 mm Argon ou Krypton avec volet - $U_w=1,121 \text{ W/m}^2.K$ - $Sw=0,02$ - Fenêtre en PVC double vitrage16 mm Argon ou Krypton avec volet - $U_w=1,154 \text{ W/m}^2.K$ - $Sw=0,02$ - Fenêtre en PVC double vitrage16 mm Argon ou Krypton avec volet - $U_w=1,050 \text{ W/m}^2.K$ - $Sw=0,02$ - Fenêtre en PVC double vitrage16 mm Argon ou Krypton avec volet - $U_w=1,107 \text{ W/m}^2.K$ - $Sw=0,02$ - Fenêtre en bois double vitrage16 mm Argon ou Krypton avec store enroulable - $U_w=1,200 \text{ W/m}^2.K$ - $Sw=0,19$ - Fenêtre en PVC double vitrage16 mm Argon ou Krypton avec volet - $U_w=1,161 \text{ W/m}^2.K$ - $Sw=0,02$ - Fenêtre en PVC double vitrage16 mm Argon ou Krypton avec volet - $U_w=1,096 \text{ W/m}^2.K$ - $Sw=0,02$ - Fenêtre en PVC double vitrage16 mm Argon ou Krypton avec volet - $U_w=1,147 \text{ W/m}^2.K$ - $Sw=0,02$ - Fenêtre en PVC double vitrage16 mm Argon ou Krypton avec volet - $U_w=1,055 \text{ W/m}^2.K$ - $Sw=0,02$ - 104/213 - $U=1,800 \text{ W/m}^2.K$	très bonne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	- Chaudière GAZ à condensation - Radiateurs
 eau chaude sanitaire	- Chaudière GAZ à condensation
 climatisation	- Sans objet
 ventilation	- Mécanique Simple flux - Hygroréglable type B
 pilotage	- Optimiseur

Voir en annexe le descriptif complet et détaillé du logement et de ses équipements.

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.



Ventilation

type d'entretien

Ne pas obstruer les entrées d'air. Les nettoyer à l'aide d'un chiffon sec -> 1 fois par an
Nettoyer les bouches d'extraction -> au moins 2 fois par an
Entretien des conduits par un professionnel -> tous les 3 à 5 ans
Aérer les pièces 5 minutes par jour, fenêtres grandes ouvertes



Chaudière

Entretien obligatoire par un professionnel -> 1 fois par an
Programmer la température de chauffage en fonction de votre présence.
Baisser la température la nuit. / Abaisser la température de 2 à 3°C la nuit.



Radiateurs

Dépoussiérer les radiateurs régulièrement.



Circuit de chauffage

Faire déboucher le circuit de chauffage par un professionnel -> tous les 10 ans
Veiller au bon équilibrage de l'installation de chauffage.



Chauffe-eau

Régler la température du chauffe-eau entre 55 et 60°C.
Arrêter le chauffe-eau en cas d'absence de plus de 4 jours.



Eclairage

Nettoyer les ampoules et les luminaires.

⚠ Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par SOCOTEC CERTIFICATION, Tour Pacific - 13 Cour Valmy 92800 Puteaux

Référence du logiciel validé : **DPEWIN V5.2.9**

Référence du DPE : **2559N27134320**

Date de visite du bien : **01/08/2025**

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale :

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **Th-BCE 2012 (v8100)**

Numéro d'immatriculation de la copropriété :

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

- **Récapitulatif standardisé d'étude thermique**
- **Attestation de prise en compte de la Réglementation Thermique à l'achèvement des travaux**
- **Plans cotés (vue en plan, coupe, façade et plan de masse)**
- **Adresse postale définitive des logements**
- **Tableau de surface des logements**

La **surface de référence** d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.



Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Sans objet - bâtiment ou partie de bâtiment neuf

Commentaires :

Les informations de l'enveloppe et des systèmes sont issues du calcul RT2012.

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Département			59
Altitude		Document fourni	200 m
Type de bâtiment		Document fourni	Appartement
Année de construction		Document fourni	2022
Surface de référence		Document fourni	62,98 m ²
Nombre de logement du bâtiment		Document fourni	35

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Mur n° 1 Mur béton+ 80 LNC - U=0,364 W/m².K	surface	 Document Fourni	63,50 m²
	Umur	 Document Fourni	0,364 W/m².K
	état d'isolation	 Document Fourni	isolé
	résistance isolant	 Document Fourni	2,35 m².K/W
	épaisseur isolant	 Document Fourni	8,00 cm
Mur n° 2 Mur 22 maxibrique ITI 100 - U=0,272 W/m².K	surface	 Document Fourni	364,04 m²
	Umur	 Document Fourni	0,272 W/m².K
	état d'isolation	 Document Fourni	isolé
	résistance isolant	 Document Fourni	3,15 m².K/W
	épaisseur isolant	 Document Fourni	10,00 cm
Mur n° 3 Mur enduit CITIbrique ITI 100 - U=0,219 W/m².K	surface	 Document Fourni	457,88 m²
	Umur	 Document Fourni	0,219 W/m².K
	état d'isolation	 Document Fourni	isolé
	résistance isolant	 Document Fourni	3,15 m².K/W
	épaisseur isolant	 Document Fourni	10,00 cm
Mur n° 4 Plancher sous comble - U=0,215 W/m².K	surface	 Document Fourni	135,00 m²
	Umur	 Document Fourni	0,215 W/m².K
	état d'isolation	 Document Fourni	isolé
	résistance isolant	 Document Fourni	5,00 m².K/W
	épaisseur isolant	 Document Fourni	20,00 cm
Mur n° 5 Mur béton NI Circulation - U=2,519 W/m².K	surface	 Document Fourni	69,21 m²
	Umur	 Document Fourni	2,519 W/m².K
	état d'isolation	 Document Fourni	non isolé

enveloppe

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Plancher n° 1 Dalle sur sous sol - U=0,334 W/m².K	surface	 Document Fourni	373,00 m²
	Upb	 Document Fourni	0,334 W/m².K
	état d'isolation	 Document Fourni	isolé
	résistance isolant	 Document Fourni	3,25 m².K/W
	épaisseur isolant	 Document Fourni	12,50 cm
Plancher n° 2 Dalle sur LNC - U=0,301 W/m².K	surface	 Document Fourni	60,77 m²
	Upb	 Document Fourni	0,301 W/m².K
	état d'isolation	 Document Fourni	isolé
	résistance isolant	 Document Fourni	2,90 m².K/W
	épaisseur isolant	 Document Fourni	10,00 cm

enveloppe

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Plafond n° 1 Mur Brisis rampants - U=0,259 W/m².K	surface	 Document Fourni	129,44 m²
	Uph	 Document Fourni	0,259 W/m².K
	état d'isolation	 Document Fourni	isolé
	résistance isolant	 Document Fourni	5,00 m².K/W
	épaisseur isolant	 Document Fourni	16,00 cm
Plafond n° 2 Toiture béton dernier étage - U=0,231 W/m².K	surface	 Document Fourni	340,00 m²
	Uph	 Document Fourni	0,231 W/m².K
	état d'isolation	 Document Fourni	isolé
	résistance isolant	 Document Fourni	4,10 m².K/W
	épaisseur isolant	 Document Fourni	16,00 cm
Plafond n° 3 Terrasse dalle sur plot - U=0,292 W/m².K	surface	 Document Fourni	56,19 m²
	Uph	 Document Fourni	0,292 W/m².K
	état d'isolation	 Document Fourni	isolé

Fiche technique du logement (suite)

résistance isolant		Document Fourni	3,20 m².K/W
épaisseur isolant		Document Fourni	7,00 cm

enveloppe

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Paroi vitrée n° 1 Fenêtre en PVC double vitrage 16 mm Argon ou Krypton avec volet - Uw=1,062 W/m².K - Sw=0,02	surface	 Document Fourni	39,60 m²
	Uw	 Document Fourni	1,062 W/m².K
	Sw	 Document Fourni	0,02
	type de vitrage	 Document Fourni	Double vitrage
	épaisseur lame d'air	 Document Fourni	16,0 mm
	gaz de remplissage	 Document Fourni	argon ou krypton
	type menuiserie	 Document Fourni	PVC
	type ouverture	 Document Fourni	Fenêtre battante
	type volets	 Document Fourni	Volet roulant PVC (e>12mm)
	baies Nord	 Document Fourni	39,60 m²
Paroi vitrée n° 2 Fenêtre en PVC double vitrage 16 mm Argon ou Krypton avec volet - Uw=1,121 W/m².K - Sw=0,02	surface	 Document Fourni	14,50 m²
	Uw	 Document Fourni	1,121 W/m².K
	Sw	 Document Fourni	0,02
	type de vitrage	 Document Fourni	Double vitrage
	épaisseur lame d'air	 Document Fourni	16,0 mm
	gaz de remplissage	 Document Fourni	argon ou krypton
	type menuiserie	 Document Fourni	PVC
	type ouverture	 Document Fourni	Fenêtre battante
	type volets	 Document Fourni	Volet roulant PVC (e>12mm)
	baies Nord	 Document Fourni	14,50 m²
Paroi vitrée n° 3 Fenêtre en PVC double vitrage 16 mm Argon ou Krypton avec volet - Uw=1,154 W/m².K - Sw=0,02	surface	 Document Fourni	51,80 m²
	Uw	 Document Fourni	1,154 W/m².K
	Sw	 Document Fourni	0,02
	type de vitrage	 Document Fourni	Double vitrage
	épaisseur lame d'air	 Document Fourni	16,0 mm
	gaz de remplissage	 Document Fourni	argon ou krypton
	type menuiserie	 Document Fourni	PVC
	type ouverture	 Document Fourni	Fenêtre battante
	type volets	 Document Fourni	Volet roulant PVC (e>12mm)
	baies Nord	 Document Fourni	51,80 m²
Paroi vitrée n° 4 Fenêtre en PVC double vitrage 16 mm Argon ou Krypton avec volet - Uw=1,062 W/m².K - Sw=0,02	surface	 Document Fourni	35,20 m²
	Uw	 Document Fourni	1,062 W/m².K
	Sw	 Document Fourni	0,02
	type de vitrage	 Document Fourni	Double vitrage
	épaisseur lame d'air	 Document Fourni	16,0 mm
	gaz de remplissage	 Document Fourni	argon ou krypton
	type menuiserie	 Document Fourni	PVC
	type ouverture	 Document Fourni	Fenêtre battante
	type volets	 Document Fourni	Volet roulant PVC (e>12mm)
	baies Sud	 Document Fourni	35,20 m²
Paroi vitrée n° 5 Fenêtre en PVC double vitrage 16 mm Argon ou Krypton avec volet - Uw=1,050 W/m².K - Sw=0,02	surface	 Document Fourni	84,50 m²
	Uw	 Document Fourni	1,050 W/m².K
	Sw	 Document Fourni	0,02
	type de vitrage	 Document Fourni	Double vitrage

Fiche technique du logement (suite)

	épaisseur lame d'air		Document Fourni	16,0 mm
	gaz de remplissage		Document Fourni	argon ou krypton
	type menuiserie		Document Fourni	PVC
	type ouverture		Document Fourni	Fenêtre battante
	type volets		Document Fourni	Volet roulant PVC (e>12mm)
	baies Sud		Document Fourni	84,50 m²
Paroi vitrée n° 6 Fenêtre en PVC double vitrage16 mm Argon ou Krypton avec volet - Uw=1,107 W/m².K - Sw=0,02	surface		Document Fourni	2,40 m²
	Uw		Document Fourni	1,107 W/m².K
	Sw		Document Fourni	0,02
	type de vitrage		Document Fourni	Double vitrage
	épaisseur lame d'air		Document Fourni	16,0 mm
	gaz de remplissage		Document Fourni	argon ou krypton
	type menuiserie		Document Fourni	PVC
	type ouverture		Document Fourni	Fenêtre battante
	type volets		Document Fourni	Volet roulant PVC (e>12mm)
	baies Sud		Document Fourni	2,40 m²
Paroi vitrée n° 7 Fenêtre en PVC double vitrage16 mm Argon ou Krypton avec volet - Uw=1,154 W/m².K - Sw=0,02	surface		Document Fourni	34,00 m²
	Uw		Document Fourni	1,154 W/m².K
	Sw		Document Fourni	0,02
	type de vitrage		Document Fourni	Double vitrage
	épaisseur lame d'air		Document Fourni	16,0 mm
	gaz de remplissage		Document Fourni	argon ou krypton
	type menuiserie		Document Fourni	PVC
	type ouverture		Document Fourni	Fenêtre battante
	type volets		Document Fourni	Volet roulant PVC (e>12mm)
	baies Sud		Document Fourni	34,00 m²
Paroi vitrée n° 8 Fenêtre en PVC double vitrage16 mm Argon ou Krypton avec volet - Uw=1,121 W/m².K - Sw=0,02	surface		Document Fourni	12,10 m²
	Uw		Document Fourni	1,121 W/m².K
	Sw		Document Fourni	0,02
	type de vitrage		Document Fourni	Double vitrage
	épaisseur lame d'air		Document Fourni	16,0 mm
	gaz de remplissage		Document Fourni	argon ou krypton
	type menuiserie		Document Fourni	PVC
	type ouverture		Document Fourni	Fenêtre battante
	type volets		Document Fourni	Volet roulant PVC (e>12mm)
	baies Sud		Document Fourni	12,10 m²
Paroi vitrée n° 9 Fenêtre en PVC double vitrage16 mm Argon ou Krypton avec volet - Uw=1,107 W/m².K - Sw=0,02	surface		Document Fourni	2,40 m²
	Uw		Document Fourni	1,107 W/m².K
	Sw		Document Fourni	0,02
	type de vitrage		Document Fourni	Double vitrage
	épaisseur lame d'air		Document Fourni	16,0 mm
	gaz de remplissage		Document Fourni	argon ou krypton
	type menuiserie		Document Fourni	PVC
	type ouverture		Document Fourni	Fenêtre battante
	type volets		Document Fourni	Volet roulant PVC (e>12mm)
	baies Nord		Document Fourni	2,40 m²
Paroi vitrée n° 10 Fenêtre en PVC double vitrage16 mm Argon ou Krypton avec volet - Uw=1,050 W/m².K - Sw=0,02	surface		Document Fourni	52,80 m²
	Uw		Document Fourni	1,050 W/m².K
	Sw		Document Fourni	0,02
	type de vitrage		Document Fourni	Double vitrage
	épaisseur lame d'air		Document Fourni	16,0 mm
	gaz de remplissage		Document Fourni	argon ou krypton
	type menuiserie		Document Fourni	PVC
	type ouverture		Document Fourni	Fenêtre battante
	type volets		Document Fourni	Volet roulant PVC (e>12mm)

Fiche technique du logement (suite)

Paroi vitrée n° 11 Fenêtre en bois double vitrage16 mm Argon ou Krypton avec store enroulable - Uw=1,200 W/m².K - Sw=0,19	baies Nord		Document Fourni	52,80 m²
	surface		Document Fourni	8,40 m²
	Uw		Document Fourni	1,200 W/m².K
	Sw		Document Fourni	0,19
	type de vitrage		Document Fourni	Double vitrage
	épaisseur lame d'air		Document Fourni	16,0 mm
	gaz de remplissage		Document Fourni	argon ou krypton
	type menuiserie		Document Fourni	Bois ou bois métal
	type ouverture		Document Fourni	Fenêtre battante
	type volets		Document Fourni	Volet roulant PVC (e>12mm)
	baies Nord		Document Fourni	6,10 m²
	baies Sud		Document Fourni	2,30 m²
	surface		Document Fourni	2,70 m²
Paroi vitrée n° 12 Fenêtre en PVC double vitrage16 mm Argon ou Krypton avec volet - Uw=1,161 W/m².K - Sw=0,02	Uw		Document Fourni	1,161 W/m².K
	Sw		Document Fourni	0,02
	type de vitrage		Document Fourni	Double vitrage
	épaisseur lame d'air		Document Fourni	16,0 mm
	gaz de remplissage		Document Fourni	argon ou krypton
	type menuiserie		Document Fourni	PVC
	type ouverture		Document Fourni	Fenêtre battante
	type volets		Document Fourni	Volet roulant PVC (e>12mm)
	baies Nord		Document Fourni	2,70 m²
	surface		Document Fourni	5,40 m²
	Uw		Document Fourni	1,096 W/m².K
	Sw		Document Fourni	0,02
	type de vitrage		Document Fourni	Double vitrage
Paroi vitrée n° 13 Fenêtre en PVC double vitrage16 mm Argon ou Krypton avec volet - Uw=1,096 W/m².K - Sw=0,02	épaisseur lame d'air		Document Fourni	16,0 mm
	gaz de remplissage		Document Fourni	argon ou krypton
	type menuiserie		Document Fourni	PVC
	type ouverture		Document Fourni	Fenêtre battante
	type volets		Document Fourni	Volet roulant PVC (e>12mm)
	baies Nord		Document Fourni	5,40 m²
	surface		Document Fourni	5,40 m²
	Uw		Document Fourni	1,161 W/m².K
	Sw		Document Fourni	0,02
	type de vitrage		Document Fourni	Double vitrage
	épaisseur lame d'air		Document Fourni	16,0 mm
	gaz de remplissage		Document Fourni	argon ou krypton
	type menuiserie		Document Fourni	PVC
Paroi vitrée n° 14 Fenêtre en PVC double vitrage16 mm Argon ou Krypton avec volet - Uw=1,161 W/m².K - Sw=0,02	type ouverture		Document Fourni	Fenêtre battante
	type volets		Document Fourni	Volet roulant PVC (e>12mm)
	baies Nord		Document Fourni	5,40 m²
	surface		Document Fourni	5,40 m²
	Uw		Document Fourni	1,161 W/m².K
	Sw		Document Fourni	0,02
	type de vitrage		Document Fourni	Double vitrage
	épaisseur lame d'air		Document Fourni	16,0 mm
	gaz de remplissage		Document Fourni	argon ou krypton
	type menuiserie		Document Fourni	PVC
	type ouverture		Document Fourni	Fenêtre battante
	type volets		Document Fourni	Volet roulant PVC (e>12mm)
	baies Sud		Document Fourni	5,40 m²
Paroi vitrée n° 15 Fenêtre en PVC double vitrage16 mm Argon ou Krypton avec volet - Uw=1,147 W/m².K - Sw=0,02	surface		Document Fourni	2,00 m²
	Uw		Document Fourni	1,147 W/m².K
	Sw		Document Fourni	0,02
	type de vitrage		Document Fourni	Double vitrage
	épaisseur lame d'air		Document Fourni	16,0 mm
	gaz de remplissage		Document Fourni	argon ou krypton
	type menuiserie		Document Fourni	PVC
	type ouverture		Document Fourni	Fenêtre battante
	type volets		Document Fourni	Volet roulant PVC (e>12mm)
	baies Nord		Document Fourni	2,00 m²
	surface		Document Fourni	9,60 m²
	Uw		Document Fourni	1,055 W/m².K
	Sw		Document Fourni	0,02
Paroi vitrée n° 16 Fenêtre en PVC double vitrage16 mm Argon ou Krypton avec volet - Uw=1,055 W/m².K - Sw=0,02	Uw		Document Fourni	1,055 W/m².K
	Sw		Document Fourni	0,02
	surface		Document Fourni	9,60 m²

Fiche technique du logement (suite)

type de vitrage		Document Fourni	Double vitrage
épaisseur lame d'air		Document Fourni	16,0 mm
gaz de remplissage		Document Fourni	argon ou krypton
type menuiserie		Document Fourni	PVC
type ouverture		Document Fourni	Fenêtre battante
type volets		Document Fourni	Volet roulant PVC (e>12mm)
baies Nord		Document Fourni	9,60 m²

enveloppe

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Porte n° 1 104/213 - U=1,800 W/m².K	surface	Document Fourni	13,30 m²
	Uporte	Document Fourni	1,8 W/m².K
	type de menuiserie	Document Fourni	Porte simple en bois
	type de porte	Document Fourni	Porte opaque pleine simple

enveloppe

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
pont thermique 1	type de pont thermique	Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher bas / façade
	valeur PT k	Document Fourni	0,6520 W/m.K
	longueur du pont thermique	Document Fourni	25,40 m
pont thermique 2	type de pont thermique	Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher bas / façade
	valeur PT k	Document Fourni	0,9400 W/m.K
	longueur du pont thermique	Document Fourni	25,40 m
pont thermique 3	type de pont thermique	Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher bas / façade
	valeur PT k	Document Fourni	0,7540 W/m.K
	longueur du pont thermique	Document Fourni	90,70 m
pont thermique 4	type de pont thermique	Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher bas / façade
	valeur PT k	Document Fourni	0,6000 W/m.K
	longueur du pont thermique	Document Fourni	20,50 m
pont thermique 5	type de pont thermique	Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher intermédiaire
	valeur PT k	Document Fourni	0,5500 W/m.K
	longueur du pont thermique	Document Fourni	196,10 m
pont thermique 6	type de pont thermique	Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher intermédiaire
	valeur PT k	Document Fourni	0,8200 W/m.K
	longueur du pont thermique	Document Fourni	33,95 m
pont thermique 7	type de pont thermique	Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher intermédiaire
	valeur PT k	Document Fourni	0,7100 W/m.K
	longueur du pont thermique	Document Fourni	67,80 m
pont thermique 8	type de pont thermique	Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher intermédiaire
	valeur PT k	Document Fourni	0,3800 W/m.K
	longueur du pont thermique	Document Fourni	98,30 m
pont thermique 9	type de pont thermique	Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher haut
	valeur PT k	Document Fourni	0,0900 W/m.K
	longueur du pont thermique	Document Fourni	69,00 m
pont thermique 10	type de pont thermique	Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher haut
	valeur PT k	Document Fourni	0,7700 W/m.K
	longueur du pont thermique	Document Fourni	5,00 m
pont thermique 11	type de pont thermique	Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher haut

Fiche technique du logement (suite)

	valeur PT k		Document Fourni	0,5100 W/m.K
	longueur du pont thermique		Document Fourni	14,80 m
	type de pont thermique		Document Fourni	mur de façade ou de pignon avec plancher haut
pont thermique 12	valeur PT k		Document Fourni	0,4350 W/m.K
	longueur du pont thermique		Document Fourni	84,00 m
	type de pont thermique		Document Fourni	autres ponts thermiques
pont thermique 13	valeur PT k		Document Fourni	0,1700 W/m.K
	longueur du pont thermique		Document Fourni	178,74 m
	type de pont thermique		Document Fourni	autres ponts thermiques
pont thermique 14	valeur PT k		Document Fourni	0,6000 W/m.K
	longueur du pont thermique		Document Fourni	57,50 m
	type de pont thermique		Document Fourni	autres ponts thermiques
pont thermique 15	valeur PT k		Document Fourni	0,0200 W/m.K
	longueur du pont thermique		Document Fourni	87,50 m
	type de pont thermique		Document Fourni	autres ponts thermiques
pont thermique 16	valeur PT k		Document Fourni	0,3600 W/m.K
	longueur du pont thermique		Document Fourni	12,50 m
	type de pont thermique		Document Fourni	autres ponts thermiques
pont thermique 17	valeur PT k		Document Fourni	0,0700 W/m.K
	longueur du pont thermique		Document Fourni	4,00 m
	type de pont thermique		Document Fourni	autres ponts thermiques
pont thermique 18	valeur PT k		Document Fourni	0,1200 W/m.K
	longueur du pont thermique		Document Fourni	12,50 m
	type de pont thermique		Document Fourni	autres ponts thermiques
pont thermique 19	valeur PT k		Document Fourni	0,0400 W/m.K
	longueur du pont thermique		Document Fourni	49,10 m
	type de pont thermique		Document Fourni	autres ponts thermiques
pont thermique 20	valeur PT k		Document Fourni	0,4400 W/m.K
	longueur du pont thermique		Document Fourni	84,00 m
	type de pont thermique		Document Fourni	autres ponts thermiques

équipements

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Système de ventilation	type de ventilation	 Document Fourni	Mécanique Simple flux - Hygroréglable type B

équipements

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Système de chauffage 1	libellé du générateur	 Document Fourni	Thema F25 RT
	type de générateur	 Document Fourni	Chaudière gaz à condensation
	nombre de générateur identique	 Document Fourni	35
	puissance	 Document Fourni	24,00 kW
	rendement nominal	 Document Fourni	98,80 %
	libellé de l'émetteur	 Document Fourni	Chauffage
	type d'émetteur	 Document Fourni	Plancher rayonnant électrique
	surface chauffée	 Document Fourni	2162,40 m²

Fiche technique du logement (suite)

équipements

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Système de production d'eau chaude sanitaire 1	libellé du générateur	 Document Fourni	Thema F25 RT
	type de générateur	 Document Fourni	Chaudière gaz à condensation
	nombre de générateur identique	 Document Fourni	35
	puissance	 Document Fourni	24,00 kW
	rendement nominal	 Document Fourni	98,80 %

Certifié par la présente que :
SIMON MILLIOT

a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences

DOMAINE TECHNIQUE		INTITULE		DEBUT DE VALIDITE	FIN DE VALIDITE
DPE	DPE - avec mention	Diagnostic de performance énergétique diminuebles ou de bâtiments à usage principal autre que d'habitation		15/11/2022	14/11/2029
		Diagnostic de performance énergétique d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation et des altérations de prise en compte de la réglementation thermique		15/11/2022	14/11/2029

qui ont été réalisés par Socotec Certification France conformément :
Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification



Xavier Daniel, Directeur de la Certification

Votre intermédiaire
MARSH SAS
 Département Construction
 Tour Ariane
 5, Place des Pyramides
 La Défense 9
 92088 Paris La Défense Cedex



Assurance et Banque

☎ **01 41 34 50 00**

📠 **01 41 34 55 00**

N°ORIAS **07 001 037**

Site ORIAS www.orias.fr

Votre contrat

Construction : Responsabilité
 civile professionnelle et
 exploitation

Vos références

Contrat : **37503519275087**

Client : **0010834120**

SOCOTEC CONSTRUCTION
 5, place des Frères Montgolfier
 78280 GUYANCOURT

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance AXA France IARD atteste que :

SOCOTEC CONSTRUCTION
 5, place des Frères Montgolfier
 78280 GUYANCOURT
 N°SIREN : 834 157 513

Est bénéficiaire des garanties du contrat d'assurance n° 37503519275087 pour la période du 01/01/2025 au 01/01/2026.

Ce contrat garanti l'ensemble de ses responsabilités civile professionnelle et exploitation encourues du fait des missions qui lui sont confiées.

Ce contrat garantit, à hauteur de 1.500.000 € par sinistre, notamment :

- Les missions relatives à l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériau contenant de l'amiante, prévus soit à l'article L.1334-12-1 du code de la santé publique et définie aux articles R.1334-20 à 25 du code de la santé publique, soit aux articles R.4412-97 à R.4412-97-6 du code du travail ainsi que toutes missions de vérification technique et d'assistance technique liées à l'amiante.
- Les missions relatives à l'établissement du diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.126-26 du code de la construction et de l'habitation.
- Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations intérieures de gaz prévu à l'article L.134-9 du code de la construction et de l'habitation.
- Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations électriques prévu à l'article L.134-7 du code de la construction et de l'habitation.
- Les missions relatives à l'établissement de l'état relatif à la présence de termites dans les bâtiments prévu à l'article L.126-24 du code de la construction et de l'habitation.
- Les missions de diagnostic ou de vérification relatives à la présence de plomb dans les bâtiments ainsi que les missions relatives à l'établissement du constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L.1334-5 et L.1334-6 du code de la santé publique.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Nanterre le 03/01/2025
 POUR LA SOCIETE :

Mathieu GODART
 Directeur Général Délégué d'AXA France

Attestation sur l'honneur

Je soussigné Simon MILLIOT, agissant en qualité de diagnostiqueur immobilier DPE, atteste sur l'honneur :

- être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du code de la construction et de l'habitation,
- disposer des moyens nécessaires à l'établissement du diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.134-1 du code de la construction et de l'habitation.

Rappel de l'Article L271-6 du Code de la construction et de l'habitation :

Les documents prévus aux 1° à 4°, 6° et 7° du I de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés.

Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions.

Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa.

Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article.



N° 12506*03

Formulaire
obligatoire
CODE DE
L'ENERGIE
articles
D342-18 à 21

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Installation de consommation à usage domestique

Cadre réservé
au CONSUELFormulaire émis le : 13/05/2025
A envoyer au CONSUEL avant le : 13/05/2026
N° Client : 1067658 N° AC : 60125000216523
N° SIRET : 51918636500036 Fact. : SE25FW050996 *

VISA DU CONSUEL

(Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Electricité)
organisme agréé par le Ministère de l'Industrie

Attestation "Jaune"

Visé par CONSUEL
le 25/07/2025

(obligatoire pour la mise en service de l'installation)

ADRESSE DES CORRESPONDANCES

Si incomplète ou différente de celle indiquée dans le cadre "INSTALLATEUR" ci-contre

Nom du contact : CK ELEC

Adresse : 1055 RUE D'ESTAIRES

CP : 59232 Ville : VIEUX BERQUIN

Tél. portable : 0661015244

Mail : contact@ckelec.fr

INSTALLATEUR

CK ELEC
1055 RUE D'ESTAIRES
59232 VIEUX BERQUIN
France

INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (G.R.D.) * : ☒ NON ☐ OUI

Si oui : Référence du point de livraison fournie par le G.R.D. : _____

Nom du propriétaire de l'installation * : ORIA PROMOTION

Nom de l'opération ou du programme : HAUBOURDIN

Bât. Collectif * : ☐ NON ☒ OUI Si oui : Immeuble : _____ Cage : _____ Etage : 0 Porte : 04

Adresse * N° : 83 / Lot : _____ Rue : RUE SADI CARNOT

Indiquez le n° de lot s'il s'agit de plusieurs maisons individuelles disposant de la même adresse po

Complément : _____

Code postal : 59320 Commune : HAUBOURDIN

Latitude : 50,611536 Longitude : 2,987932

TYPE DE CONSTRUCTION À USAGE DOMESTIQUE

Type * : ☐ MAISON ☒ APPARTEMENT Si maison ou appartement, indiquez le nombre de pièces principales : 3☐ FOYER-LOGEMENT ☐ DEPENDANCE ☐ PISCINE ☐ IRVE (1A) ☐ BORNE (1B) ☐ AUTRE : _____Opération collective * : ☒ NON ☐ OUI Si oui : nombre total de logements objets de travaux électriques : _____

TRAVAUX

Travaux * : ☒ Installation neuve ☐ Rénovation totale ☐ Mise en sécuritéPuissance limitée (2) * : ☒ OUI ☐ NON Si non : Fournir le dossier SC 143 (3)Autres intervenants en électricité sur installation de consommation (5) * : ☒ NON ☐ OUI

Si oui : Indiquer nom et coordonnées : _____

☐ Rénovation partielle :
Si rénovation partielle, indiquer le
nombre de circuits (4) * :

	neufs	existants
1,5 mm²		
2,5 mm²		
autres		

L'installateur soussigné (6) atteste que l'installation électrique de consommation, objet de cette attestation, est conforme aux prescriptions de sécurité en vigueur et que les parties rénovées sont compatibles, du point de vue de la sécurité, avec les parties non rénovées.

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance et accepter le règlement d'intervention du CONSUEL (3)

Date * : 25 / 06 / 2025

Signature * :

Signée électroniquement par
CK ELEC (1067658)

* : Données obligatoires ou cocher obligatoirement une case.

(1a) : Infrastructure de Recharge des Véhicules Electriques - (1b) : Borne pour caravane, ou bateau.

(2) : Puissance inférieure ou égale à 36 kVA au point de livraison (≤ 90 A monophasé ou ≤ 60 A triphasé).

(3) : Téléchargeable à partir de www.consuel.com ou envoi sur demande.

(4) : Circuits neufs (norme NF C15-100) / Circuits existants mis en sécurité

(5) : Concerne les installations électriques fixes (canalisation électrique fixe ou dispositif de protection contre les surintensités ou contre les contacts indirects).

(6) : Tel que désigné dans le cadre "Installateur".

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez sur les informations vous concernant d'un droit d'accès, de rectification ainsi qu'un droit d'opposition. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par courrier à l'adresse figurant sur votre facture. L'établissement d'une attestation faisant état de faits matériels inexacts est passible des sanctions édictées par l'article 441-7 du code pénal.

Zone réservée au CONSUEL
Ne rien inscrire dans ce cadre

60125000216523

Références

Votre Immeuble:
BELLEVUE

V/Réf
PED DES LOTS 04 + 46

Votre identifiant client
14/23835.G

Votre interlocuteur
MME Selly BAL
@ sbal@sergic.com
☎ 03 66 19 26 26

SERGIC LAMBERSART
316 AVENUE DE DUNKERQUE
59130 LAMBERSART

SC073

SCCV HAUBOURDIN BOCQUIAU
123 RUE DU CHATEAU
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

A l'attention de :
MME M'BON

Lambersart, le 19 janvier 2026

Objet : Vente des lots 01/0004 - 01/0046 - Résidence BELLEVUE

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande formulée ce jour, nous adressons à - le formulaire PRE ETAT DATE, ainsi que les pièces annexes demandées, concernant la signature de la promesse de vente des lots inscrits en objet.

Conformément à notre contrat de syndic, nous vous prions de bien vouloir trouver la facture correspondant à l'établissement de ce dossier, et dont le montant sera imputé sur votre compte de charges.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information à ce sujet.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments distingués.

MME Selly BAL
sbal@sergic.com
03 66 19 26 26

P.J. Facture d'honoraires

IMMEUBLE SIS A :	BELLEVUE 59320 HAUBOURDIN
COORDONNEES DU COPROPRIETAIRE CEDANT :	SCCV HAUBOURDIN BOCQUIAU
N° DES LOTS	01/0004 - 01/0046
MUTATION A TITRE ONEREUX OU A TITRE GRATUIT	☒ ☐
DATE ENVISAGEE POUR LA MUTATION :	19/01/2026

MUTATION DE LOTS DE COPROPRIETE – INFORMATION DES PARTIES

-I- PARTIE FINANCIERE

A) PRE ETAT DATE (Article 5 du Décret du 17 mars 1967 modifié)

B) B) SITUATION FINANCIERE DU CEDANT : CERTIFICAT ART 20 (à joindre)

-II- ETAT GLOBAL DES IMPAYES

-III- EXISTENCE D'UN FONDS DE TRAVAUX

-IV- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

A) VIE DE LA COPROPRIETE

B) DOSSIER TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

-V-

- ☐ Copie du dernier appel provisionnel sur budget
- ☐ Les procès verbaux des assemblées générales des deux dernières années
- ☐ Si travaux décidés ; PV des AG correspondantes
- ☐ Si droit de priorité sur aires de stationnement : PV de l'AG correspondante
- ☐ Amiante : fiche récapitulative amiante du DTA
- ☐ Plomb : fiche récapitulative de synthèse
- ☐ Ascenseur : rapport du contrôle technique quinquennal ou fiche récapitulative
- ☐ Carnet d'entretien
- ☐ Contrat de prêt en cas d'emprunt du syndicat
- ☐ DPE ou AUDIT

Date de la demande : 19/01/2026 Office Notarial : PROMOTEUR SCCV HAUBOURDIN BOCQUIAU 123 RUE DU CHATEAU 92100 BOULOGNE BILLANCOURT Référence : Dossier n° Clerc :	Délivré par le Syndic : Mme DIDIER BLOTTIAUX GESTIONNAIRE SYNDIC Contact Syndic : MME SELLY BAL sbal@sergic.com	Date : 19/01/2026 Cachet et signature :
--	--	---

(1) Rayer la mention inutile

-/-

PARTIE FINANCIERE

A) PRE ETAT DATE (Article 5 du Décret du 17 mars 1967 modifié)

1^{ère} partie :

**SOMMES DUES PAR LE COPROPRIETAIRE CEDANT
POUR LES LOTS OBJETS DE LA MUTATION**

A/ AU SYNDICAT, AU TITRE :

1. Des Provisions exigibles

1.1 Dans le budget prévisionnel (D Art 5 1° a) à ce jour	804,74 €
1.2 Dans le budget prévisionnel (D Art 5 1° a) de ce jour au jour de la vente	0,00 €
Sous-total :	804,74 €

1.3 Dans les dépenses non comprises dans le budget prévisionnel (D Art 5 1° b) (provisions sur travaux, ...) à ce jour	0,00 €
1.4 Dans les dépenses non comprises dans le budget prévisionnel (D Art 5 1° b) (provisions sur travaux, ...) de ce jour au jour de la vente	0,00 €
Sous-total :	0,00 €

2. Des charges impayées sur les exercices antérieurs (D. Art 5 1° c)

2.1 Des exercices N-1 et N-2 :	0,00 €
2.2 Des exercices N-3 et N-4 :	0,00 €
2.3 N-5 et plus :	0,00 €
Sous-total :	0,00 €

3. Des sommes devenues exigibles du fait de la vente

3.1 Mentionnées à l'article 33 de la loi (D Art 5 1° d) (paiement des travaux échelonnés sur 10 ans)	0,00 €
--	--------

4. Des avances exigibles (D Art 5 1 e)

4.1 avance constituant la réserve (fonds de roulement) (D Art 35 1°)	
4.1.1 à ce jour	0,00 €
4.1.2 de ce jour au jour de la vente	0,00 €
Sous-total :	0,00 €

4.2 avances nommées provisions (provisions spéciales) (L. art 18 alinéa 6 et D. art 35.4° et 5°)	
4.2.1 à ce jour	0,00 €
4.2.2 de ce jour au jour de la vente	0,00 €
Sous-total :	0,00 €

4.3 avances représentant un emprunt (D. art 45-1 alinéa 4) emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou de certains d'entre eux)	0,00 €
---	--------

4.4 Nouveau fonds de travaux prévoyance (article 14-2 loi Alur)	
4.4.1 à ce jour	0,00 €
4.4.2 de ce jour au jour de la vente	0,00 €
Sous-total :	0,00 €

5. Des autres sommes devenues exigibles du fait de la vente

- Prêt (quote-part du Vendeur devenue exigible) à ce jour (prêt collectif, disposition WARSMANN III du 22 mars 2012)	0,00 €
- Prêt (quote-part du Vendeur devenue exigible) de ce jour au jour de la vente	0,00 €
- autres causes telles que condamnations	0,00 €
Sous-total :	0,00 €

6. Des honoraires du syndic afférents aux prestations demandées par le notaire pour l'établissement du présent document

380,00 €

7. Des sommes exigibles pour des lots non concernés par la vente

0,00 €

B / A DES TIERS, AU TITRE

d'emprunts par certains copropriétaires dont la gestion est assurée par le syndic (Emprunt individuel groupé)
0,00 €

TOTAL (A + B) **1184,74 €**

2^{ème} partie :

**SOMMES DONT LE SYNDICAT POURRAIT ETRE DEBITEUR A L'EGARD DU
COPROPRIETAIRE CEDANT POUR LES LOTS OBJETS DE LA MUTATION**

AU TITRE :

A / DES AVANCES PERCUES (D Art 5 2° a) :

A.1 Avances constituant la réserve (fonds de roulement) (D Art 35 1°)	0,00 €
A.2 Avances nommées provisions (provisions spéciales) (L.art 18 alinéa 6 et D.art 35.4° et 5°)	0,00 €
A.3 avances (D.art 45-1 alinéa 4) (emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou de certains d'entre eux)	0,00 €

B / DES PROVISIONS SUR BUDGET PREVISIONNEL (D Art 5 2° b) :

provisions encaissées sur budget prévisionnel pour les périodes postérieures à la période en cours et rendues exigibles en raison de la déchéance du terme prévue par l'article 19-2 de la Loi du 10 Juillet 1965, à l'égard du copropriétaire cédant	0,00 €
---	--------

C / DU SOLDE CREDITEUR SUR L'EXERCICE ANTERIEUR :

Solde créditeur de l'exercice antérieur approuvé par l'assemblée générale non imputé sur le compte du vendeur	0,00 €
---	--------

TOTAL (A + B + C) 0,00 €

Montant à verser pour le compte du cédant (Total 1^{ère} partie – Total 2^{ème} partie) **1184,74 €**

AVANCES – MODALITES DE REMBOURSEMENT

Les avances sont, conformément à l'article 45-1 du décret du 17 mars 1967 modifié, remboursables. En conséquence, le syndic devra préciser les modalités à retenir par les parties aux termes de l'acte. La solution retenue par le syndic est la suivante :

Solution 1 ☐

L'acquéreur rembourse directement le vendeur des avances portées à la première partie (sous 4-1, 4-2 et 4-3) et à la seconde partie (sous A-1, A-2, A-3).

Dans ce cas, l'acquéreur deviendra bénéficiaire de ces avances à l'égard du syndicat des copropriétaires et n'aura donc pas reconstitué les avances au 1 de la 3^{ème} partie ci-après.

Solution 2 ☒

L'acquéreur verse entre les mains du syndic le montant desdites avances. Le syndic devra alors procéder au remboursement au cédant des sommes portées à son crédit

3^{ème} partie :
**SOMMES INCOMBANT AU NOUVEAU COPROPRIETAIRE
POUR LES LOTS OBJETS DE LA MUTATION**

AU SYNDICAT AU TITRE :

1. De la reconstitution des avances (D. Art 5 3° a)

- | | |
|--|--------|
| - avances constituant la réserve (D. Art. 35 1° a) | 0,00 € |
| - avances nommées provisions (provisions spéciales) (L. art 18 alinéa 6 et D. art 35.4° et 5°) | 0,00 € |
| - avances (D. art 45-1 alinéa 4) emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou certains d'entre eux) | 0,00 € |

TOTAL : 0,00 €

2. Information des provisions non encore exigibles

Voir « Planning des appels de fonds » ci-dessous :

charges trimestrielles pour le lot 04 : 281,72 €

charges trimestrielles pour le lot 46 : 20,05 €

Annexe à la 3^{ème} partie : Information de l'Acquéreur
INFORMATIONS

A / QUOTE PART POUR LES LOTS OBJETS DE LA MUTATION :

A.1 – Des dépenses réelles ou des provisions dans le budget prévisionnel si celles-ci ne sont pas encore connues :

. Exercice N-1 :	0,00 €
. Exercice N-2 :	0,00 €

A.2 – Provisions appelées hors budget prévisionnel (Art.44) (travaux, ...) :

. Exercice N-1 :	0,00 €
. Exercice N-2 :	0,00 €

B / PROCEDURES EN COURS :

Nombre de procédure de recouvrement 0

Existe-t-il des procédures NON

Procédures en cours au titre de Etat (1)

.
. .
. .
. .
. .

(1) AS (Assignment) / DL (Délibéré) / EC (Echange de Conclusions) / EJ (Expertise Judiciaire) / JG (Jugement) / SA (Saisine de l'avocat)

Dans le cadre des procédures en cours, toutes indemnités à recevoir ou à payer demeureront acquises ou seront à la charge du syndicat. Toutes conventions prises par les parties aux termes de l'acte de vente n'auront d'effet qu'entre les parties et seront inopposables au syndicat des copropriétaires.

C / AUTRES RENSEIGNEMENTS SUSCEPTIBLES D'INTERESSER LES PARTIES :

-II-
ETAT GLOBAL DES IMPAYES
(Article L721-2, 2°, c))

Arrêté à la clôture du dernier exercice

1 / Impayés de charges au sein du syndicat

Existence d'un impayé :	NON
Montant de l'impayé :	0,00 €

2 / Dette du syndicat vis-à-vis des fournisseurs

Existence d'une dette :	NON
Montant de la dette :	0,00 €

-III-
EXISTENCE D'UN FONDS DE TRAVAUX
(Article L721-2, 2°, d))

Arrêté à la date d'édition du document

Existence d'un fonds de travaux :	NON
Montant de la part dudit fonds rattachée au lot principal cédé :	0,00 €
Montant de la dernière cotisation versée par le propriétaire cédant au titre de son lot :	0,00 €

-III bis-
EXISTENCE D'UN FONDS DE TRAVAUX PREVOYANCE
(Article 14-2 loi Alur)

Arrêté à la date d'édition du document

Existence d'un fonds de travaux :	NON
Montant de la part dudit fonds rattachée au lot principal cédé :	0,00 €

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

A / VIE DE LA COPROPRIETE

A1 / ASSURANCES

L'immeuble est couvert par une Assurance Multirisques :

N° de Police : CIRDP090054
Date d'effet : 22/08/2025
Compagnie d'assurance : CCGA
Nom et adresse du courtier : CCGA SITE BLANCHEMAILLE BY EURATECHNOLOGIES 87 RUE DU
FONTENOY 59100 ROUBAIX

L'immeuble est couvert par une Assurance Dommages Ouvrages :

N° de Police :
Date d'effet :
Compagnie d'assurance :
Nom et adresse du courtier :

A2 / MODIFICATION DU REGLEMENT DE COPROPRIETE

A3 / ASSEMBLEE GENERALE

- Date de la dernière AG : 17/07/2025
- Date de la prochaine AG si elle est fixée : avant décembre 2026
- Dernier exercice approuvé : de la livraison des parties communes au 30/06/2026

Joindre les procès-verbaux des assemblées générales des deux dernières années

A4 / SYNDIC

- Date de désignation du syndic : 17/07/2025
- Syndic Professionnel ☒ oui ☐ non
- La copropriété constitue-t-elle un syndicat unique ? ☒ oui ☐ non

A5 / ASSOCIATION SYNDICALE – AFUL – UNION DE SYNDICATS

- L'immeuble en copropriété est-il compris dans le périmètre d'une Association Syndicale, d'une Association Foncière Urbaine Libre 'AFUL) ou d'une Union des Syndicats ? ?
- Si oui préciser le nom, le siège et le représentant de cet organisme :

A6 / ETAT D'AVANCEMENT DE LA SITUATION TECHNIQUE ET FINANCIERE DES TRAVAUX

A7 / PATRIMOINE DU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES

- Le syndicat a-t-il un patrimoine immobilier ☐ oui ☒ non
- Dans l'affirmative, en quoi consiste t'il ?

A8 / CONTRATS EN COURS AU BENEFICE DU SYNDICAT

- Le syndicat est-il lié par des contrats générant des revenus ? (contrat d'affichage, contrat de location des parties communes, contrat conclu au titre d'une antenne relais...) ☐ oui ☒ non
- Dans l'affirmative, en quoi consiste t'il ?

A9 / EXISTENCE D'EMPRUNTS

- Existe-t-il un emprunt du syndicat pour son compte ou pour le compte de certains copropriétaires ? ☐ oui ☒ non
- Si oui :
 - Objet de l'emprunt
 - Nom et siège de l'organisme de crédit :
 - Référence du dossier :
 - Capital restant dû pour les lots objet de la présente :
- La mutation entraine-t-elle l'exigibilité de cette somme ? -

A10 / COPROPRIETE EN DIFFICULTE

- Le syndicat est-il placé sous le régime de l'administration provisoire prévue par les *articles 29-1 et suivants de la loi n° 65-557 du 10 Juillet 1965* ? ☐ oui ☒ non
- Existe-t-il un mandataire adhoc en application des art 29-1 A et 29-1 B de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 ? ☐ oui ☒ non

A11 / DROIT DE PRIORITE SUR LES LOTS A USAGE DE STATIONNEMENT (Art 8-1 de la loi du 10 Juillet 1965)

- Un droit de priorité consenti aux copropriétaires à l'occasion de la vente de lots) usage de stationnement a-t-il été voté en assemblée générale ? -

Joindre le procès verbal de l'assemblée

- Le règlement de copropriété contient-il une clause spécifique à ce sujet ? -

B / DOSSIER TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

DATE DE CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE :
(Si date connue)

18/07/2025

B1 / CARNET D'ENTRETIEN

☒ oui ☐ non

- Immeuble IGH ?

☐ oui ☒ non

B2 / AMIANTE

Immeuble concerné :

OUI

Diagnostic réalisé le :

Par :

Présence d'amiante :

NON

B3 / PLOMB

Immeuble concerné :

OUI

Diagnostic réalisé le :

Par :

Présence de plomb :

NON

B4 / TERMITES / ETAT PARASITAIRE DES PARTIES COMMUNES :

Immeuble concerné :

NON

Diagnostic réalisé le :

Par :

Présence de termites :

NON

B5 / AUTRES RISQUES SANITAIRES EVENTUELLEMENT CONNUS DANS L'IMMEUBLE :

- L'immeuble a-t-il été concerné par les risques de légionellose, radon, mères, etc...

☐ oui ☒ non

- Ces risques ont-ils fait l'objet d'un traitement ?

☐ oui ☒ non

B6 / DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE OU AUDIT ENERGETIQUE :

- L'immeuble est-il concerné ?

☐ oui ☒ non

Dans l'affirmative :

DPE

☐ oui ☒ non

AUDIT

☐ oui ☒ non

- Le syndicat a-t-il adopté un plan de travaux d'économie ?

☐ oui ☒ non

- Existe-t-il un contrat de performance énergétique ?

☐ oui ☒ non

B7 / ASCENSEUR : CONTROLE TECHNIQUE QUINQUENNAL :

- Existe-t-il des ascenseurs ?

☒ oui ☐ non

- Si OUI, ont-ils été installés antérieurement au 27 août 2000 ?

☐ oui ☒ non

- Contrôle technique quinquennal

☒ oui ☐ non

- Les travaux de mise aux normes ont-ils concerné :

. ceux à réaliser avant le 31 décembre 2010 ?

☐ oui ☒ non

. ceux à réaliser avant le 3 juillet 2013 ?

☐ oui ☒ non

. ceux à réaliser avant le 3 juillet 2018 ?

☐ oui ☒ non

B8 / PISCINE :

- Existence ?
- Si oui, dispositif de sécurité homologué ?

☐ oui ☒ non
☐ oui ☒ non

B9 / MESURES ADMINISTRATIVES :

L'immeuble ou les locaux font-ils l'objet :

- d'un arrêté de péril ?
- d'une déclaration d'insalubrité ?
- d'une injonction de travaux ?
- d'une interdiction d'habiter ?
- d'une inscription à l'inventaire ou d'un classement comme monument historique ?
- d'une injonction pour le ravalement des façades ?
- d'un plan de sauvegarde (OPAH) ?

☐ oui ☒ non
☐ oui ☒ non
☐ oui ☒ non
☐ oui ☒ non
☐ oui ☒ non
☐ oui ☒ non
☐ oui ☒ non

B10 / INSTALLATIONS CLASSEES AU TITRE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

- Existe-t-il une installation classée dans l'immeuble ?

☐ oui ☒ non

**SCCV HAUBOURDIN BOCQUIAU
123 RUE DU CHATEAU
92100 BOULOGNE BILLANCOURT**

Lambersart, le 19 janvier 2026

**FACTURE D'HONORAIRES
ETABLISSEMENT ETAT DATE**

Vente des Lots N°01/0004 - 01/0046

Résidence BELLEVUE à 59320 HAUBOURDIN

Montant H.T.	316,67 €
T.V.A. 20 %	63,33 €
TOTAL T.T.C.	380,00 €

EN VOTRE AIMABLE REGLEMENT